



Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Distr. générale
2 novembre 2010
Français
Original: anglais



Istanbul (Turquie)
9-13 mai 2011

Comité préparatoire intergouvernemental de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Première session

New York, 10-14 janvier 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Préparation de fond de la Conférence

Rapport de la réunion régionale d'examen préparatoire pour l'Afrique et Haïti

Résumé

La réunion régionale d'examen préparatoire pour l'Afrique et Haïti s'est tenue les 8 et 9 mars 2010 à Addis-Abeba, dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés que la Turquie accueillera en 2011, conformément aux résolutions 63/227 et 64/213 de l'Assemblée générale. Cette réunion a rassemblé les représentants de 25 pays d'Afrique parmi les moins avancés, ainsi que les représentants de parlements africains, d'institutions des Nations Unies, de la société civile et d'autres partenaires.

L'objectif de cette réunion était d'entamer un bilan complet de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et de proposer des mesures aux niveaux national, régional et international pour promouvoir le développement des pays les moins avancés au cours des 10 prochaines années. Les participants ont débattu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles et ont formulé des propositions aux fins de l'élaboration d'un nouveau programme d'action.

* A/CONF.219/IPC/1.



Le texte adopté a été examiné et approuvé à la réunion régionale d'examen préparatoire le 9 mars 2010 puis présenté à la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Lilongwe, les 29 et 30 mars 2010. Le document final de cette réunion a été examiné, puis approuvé sous la cote E/ECA/CM/43/4.

Conclusions de la réunion régionale d'examen préparatoire pour l'Afrique de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

I. Rappel des faits

1. Dans ses résolutions 63/227 et 64/213, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul (Turquie), au second semestre de 2011, au plus haut niveau politique. Cette conférence devrait dresser un bilan complet de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, recenser les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les leçons tirées de l'expérience puis définir, à la lumière de ce bilan, un nouveau partenariat mondial plus fort en faveur du développement des pays les moins avancés (PMA) pour les 10 prochaines années.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a aussi décidé de convoquer deux réunions du comité préparatoire intergouvernemental. La première devrait se tenir en janvier 2011 et la seconde en avril 2011. Toutes deux devaient être précédées par deux réunions préparatoires régionales, une pour la région Asie-Pacifique et l'autre pour l'Afrique et Haïti.

3. C'est dans ce contexte que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé, en étroite concertation et collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique, la réunion régionale préparatoire pour l'Afrique de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue les 8 et 9 mars 2010, à Addis-Abeba.

4. La réunion régionale préparatoire pour l'Afrique a rassemblé des ministres, des parlementaires et hauts responsables de 25 pays africains parmi les moins avancés, des membres du Bureau de coordination internationale du groupe des PMA, des partenaires de développement, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales compétentes et de l'ensemble de la société civile. Le coordonnateur international de LDC Watch a également pris la parole. On trouvera la liste des pays et organisations qui ont participé à la réunion en annexe du présent document.

5. L'objectif de cette réunion était d'entamer un bilan complet de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, d'évaluer l'efficacité des mécanismes existants en matière de suivi, de contrôle et d'examen et de proposer des mesures aux niveaux national, régional et international pour promouvoir le développement des PMA au cours des 10 prochaines années. Elle a fait fond sur de larges consultations nationales auxquelles a participé un vaste éventail d'acteurs – pouvoirs publics, parlementaires, acteurs de la société civile et du secteur privé, partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement et institutions des Nations Unies.

6. La réunion a été inaugurée par M. Mekonnen Manyazewal, Ministre des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. M. Abdoulie Jannah, Secrétaire exécutif de la CEA, et M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ont tous deux prononcé des déclarations liminaires. Le Coordonnateur résident par intérim des Nations Unies, M. Samuel Nyambi, s'est également exprimé au nom de l'Administrateur du PNUD. Lors d'une table ronde participative de haut niveau, des ministres, des parlementaires, le Secrétaire général adjoint, le Secrétaire exécutif de la CEA, la Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de hauts fonctionnaires des PMA ont apporté un éclairage technique au débat.

7. Les participants ont rappelé la Déclaration ministérielle des PMA, que les ministres des affaires étrangères avaient adoptée le 29 septembre 2009, ainsi que les recommandations que ceux-ci avaient formulées. Ils ont également rappelé les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 63/227 et 64/213.

8. Les échanges de vues et les débats approfondis tenus lors des deux journées de la réunion régionale préparatoire ont débouché à Addis-Abeba sur l'adoption du présent document qui sera soumis pour examen à la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et à la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique prévue à Lilongwe les 29 et 30 mars. Ce document fournira une importante contribution de fond à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui se tiendra à Istanbul (Turquie). Le Coordonnateur international de LDC Watch a également pris la parole.

II. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 en Afrique: progrès accomplis et difficultés rencontrées

9. La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en Afrique doit s'inscrire dans le cadre des nouveaux défis mondiaux et de leurs vastes ramifications et incidences pour les pays africains les moins avancés. Il ne fait plus aucun doute que le monde est plongé dans la pire crise financière qu'il ait jamais connu depuis la Grande dépression. La forte dépendance du développement des PMA vis-à-vis des matières premières et des financements externes les rend vulnérables face aux effets de la crise financière et économique mondiale. Cette crise sape déjà les atouts qui avaient permis la forte croissance des PMA, en tant que groupe, de 2002 à 2007.

10. Les participants se sont déclarés profondément inquiets des multiples incidences négatives de la crise financière et économique mondiale sur la réalisation des objectifs de développement dont il a été convenu à l'échelon international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté et de la faim, ainsi que la santé, et sur la

capacité des pays en développement à avoir accès aux fonds nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement.

11. Les participants ont noté que les pays africains les moins avancés avaient consenti des efforts considérables pour respecter les engagements énoncés dans le Programme d'action. De vastes réformes économiques ont été mises en œuvre – réforme macroéconomique, réforme du secteur public, privatisation et libéralisation commerciale et financière. La croissance a fortement augmenté depuis 2000, avec une moyenne supérieure à 5 %, plus élevée que dans les années 90. Plusieurs pays africains parmi les moins avancés ont atteint ou même dépassé 7 % de croissance par an entre 2004 et 2008, avant que ne se fassent sentir les incidences négatives de la crise financière et économique mondiale. Cette croissance économique résulte à la fois des prix élevés des produits primaires et d'une meilleure gestion macroéconomique.

12. Les pays africains les moins avancés ont aussi accompli des progrès sensibles dans l'amélioration de leurs institutions de gouvernance. Un grand nombre d'entre eux ont tenté d'institutionnaliser la gouvernance en adhérant à des initiatives continentales et internationales, telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Processus de Kimberley pour les pays producteurs de diamants qui vise à éliminer les diamants souillés de sang. La gouvernance démocratique prend lentement pied et les élections multipartites deviennent la règle plutôt que l'exception dans un nombre croissant de pays africains parmi les moins avancés.

13. Les pays qui sortent d'un conflit connaissent des difficultés spécifiques en matière de reconstruction, de réconciliation, de redressement et de développement. Jeter les fondements d'une paix et d'un développement durables suppose des efforts plus importants aux niveaux national et international.

14. L'amélioration des résultats économiques des pays africains les moins avancés ne s'est pas accompagnée d'un recul comparable de la pauvreté. Ceci tient au type de croissance de ces pays, qui est alimentée par des industries extractives à forte intensité de capital et n'a donc guère de retombées sur la création d'emplois. De plus, la croissance du secteur agricole, dans lequel se concentre la majorité de la population active, a été lente. Les fortes inégalités de revenu limitent en outre l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

15. La croissance économique positive qu'ont connue les pays africains les moins avancés au cours de la période considérée leur a permis d'avancer sur la voie du développement humain. Ils ont accompli des progrès considérables en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'enseignement primaire pour tous. En revanche, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé n'a guère avancé. La mortalité des enfants de moins de 5 ans n'a que très peu reculé; la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans dénombrés dans le monde surviennent en Afrique subsaharienne (laquelle compte essentiellement des pays classés parmi les moins avancés). Les taux de mortalité infantile n'ont pas reculé dans les pays africains les moins avancés. Les progrès de la lutte contre le VIH/sida et le paludisme ont été plus marqués mais sont restés lents. La prévention du paludisme s'est développée grâce à la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide, mais le traitement ne s'est pas amélioré dans les mêmes proportions. Par ailleurs, avec 4 millions de séropositifs à bas et moyens revenus sous traitement antirétroviral à la fin de 2008, la multiplication par 10 de l'accès au traitement en

cinq ans aurait sauvé 1,1 million de vies en Afrique subsaharienne depuis 2004. Il importe dès lors, à l'heure où des mesures énergiques sont prises pour prévenir la transmission du VIH, de faire en sorte que le traitement soit accessible à tous ceux qui en ont besoin. Si les tendances actuelles persistent, il n'est guère probable que les pays africains les moins avancés atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

16. Nombre de pays africains parmi les moins avancés ont aussi pris des mesures pour améliorer l'accès de tous aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'énergie et les transports. Ces 10 dernières années ont enregistré un fort accroissement des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation, en partie grâce à la hausse des fonds réunis auprès des donateurs. L'équité d'accès aux services demeure un sujet de préoccupation. Les services publics financés par les revenus des ménages (notamment l'eau et l'assainissement) ont progressé plus lentement que ceux financés par l'État (tels que l'éducation). Certains pays ont beaucoup fait pour améliorer leurs réglementations et pour encourager les initiatives du secteur privé et des politiques fondées sur le jeu du marché afin d'améliorer l'accès de tous aux services essentiels de base. Malgré tous ces efforts, les prestations de nombreux services de base demeurent insuffisantes et inéquitables.

17. La faim reste omniprésente dans de nombreux pays africains parmi les moins avancés. Le problème de la sécurité alimentaire s'est aggravé avec la survenue, peu après les crises alimentaires et de l'énergie, de la crise financière et économique mondiale. Le nombre de personnes sous-alimentées risque donc d'augmenter dans les pays africains les moins avancés.

18. La sécurité alimentaire pose un problème grave aux pays africains les moins avancés qui sont déjà fragilisés par les incidences des changements climatiques et sont touchés par la crise économique et financière mondiale en cours. Les techniques d'irrigation sont pratiquement inexistantes dans le secteur agricole, où les investissements font cruellement défaut. L'agriculture est de ce fait vulnérable face à la multiplication des risques liés aux changements climatiques. Les PMA ont d'autant plus de difficultés à pourvoir aux besoins alimentaires de leur population que celle-ci connaît une forte croissance. Pour garantir la sécurité alimentaire, il faudrait que leurs politiques publiques nationales fassent une plus large place au secteur agricole. Il convient donc d'encourager la diversification des activités économiques pour contribuer à renforcer la capacité de résistance des pays africains les moins avancés face aux chocs extérieurs.

19. En ce qui concerne les échanges commerciaux, les PMA ont pratiqué des politiques de croissance axées sur l'exportation au cours des 20 dernières années. Ces politiques ont plutôt privilégié l'exploitation des ressources naturelles et des matières premières que la création de valeur ajoutée et la diversification, produisant ainsi un développement déséquilibré sans liens forts entre les secteurs orientés vers l'exportation et les autres secteurs de l'économie. De fait, nombre de pays africains parmi les moins avancés sont devenus de plus en plus dépendants des produits primaires, ce qui les fragilise face aux détériorations brutales des termes de l'échange.

20. Les pays africains les moins avancés bénéficient de régimes d'échange préférentiels, notamment dans le cadre de l'Initiative « Tout sauf les armes », de l'*African Growth and Opportunity Act* (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et

de son accès aux marchés) et du Système généralisé de préférences et s'ils ont un accès préférentiel au marché de l'Inde, de la Chine, du Brésil et d'autres pays en décollage économique, mais leur part dans les exportations mondiales demeure négligeable (1,08 %). Ceci tient en partie aux restrictions imposées par les règles d'origine, les barrières non tarifaires, les obstacles techniques et les normes relatives à l'environnement et à la santé, ainsi qu'aux capacités de production et d'offre limitées des PMA. Les participants ont appelé à faire davantage pour faciliter l'adhésion des PMA à l'OMC sans leur imposer de conditions politiques.

21. Les participants ont reconnu l'importance du financement dans le renforcement des capacités de production. Les pays africains les moins avancés se sont employés à mieux mobiliser les ressources nationales en renforçant leur politique macroéconomique, en réformant les institutions chargées du recouvrement des recettes, en améliorant l'assiette de l'impôt et en luttant contre la corruption. Ils ont ainsi réussi à porter le montant des recettes publiques de 17,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000 à 24,8 % en 2008. De même, les taux d'épargne sont passés de 12,5 % en 2000 à 17 % en 2006. L'épargne intérieure brute demeure toutefois insuffisante; au lieu des 25 % visés, elle ne représente en effet que 18 % du montant des investissements requis.

22. Il est urgent de mobiliser des ressources financières extérieures – aide publique au développement (APD), investissement étranger direct et allègement de la dette notamment – pour accroître le montant de l'épargne intérieure. Le montant de l'APD perçu par les pays africains les moins avancés s'est accru, passant de 12,4 milliards de dollars des États-Unis en 2000 à 36,9 milliards en 2008. Dans le même temps, la part des PMA dans le montant total de l'aide versée aux pays en développement est passée de 23 à 30 %. Toutefois, les flux d'APD versés aux PMA ne représentent encore que 0,09 % du revenu national brut, soit bien moins que les 0,15 à 0,2 % fixés comme objectif par la troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En outre, la forte augmentation des flux d'APD concerne l'aide humanitaire d'urgence et l'allègement de la dette. L'aide est par ailleurs de plus en plus consacrée au financement de l'infrastructure sociale au détriment des secteurs productifs.

23. La viabilité du niveau d'endettement et la dette elle-même demeurent de graves problèmes dans les PMA, et ce, malgré l'allègement de la dette consenti dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale adoptées au Sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005. Les pays africains les moins avancés ont enregistré une importante baisse de leurs recettes d'exportation à la suite de la crise. La part de leur dette extérieure ayant augmenté par rapport à leur PIB et celle du service de la dette s'étant accrue par rapport à leurs exportations au quatrième trimestre de 2008, ils sont gravement surendettés.

24. Les flux d'investissement étranger direct dans les pays africains les moins avancés se sont accrus, mais ils se sont concentrés sur les industries extractives des pays riches en ressources. Leur impact a donc été limité en ce sens qu'ils ont peu contribué à renforcer les capacités de production et à créer des emplois. Ces dernières années, plusieurs pays africains parmi les moins avancés ont attiré des flux d'investissement étranger direct en provenance de Chine, d'Inde et des pays du Golfe pour développer l'infrastructure et, dans une certaine mesure, les industries de transformation et l'agriculture.

25. Le grave manque d'infrastructure des pays africains les moins avancés, même par rapport à d'autres PMA, pèse lourdement sur leur croissance et leur développement. Les réseaux de distribution d'énergie, les routes, les voies ferrées, les ports et les aéroports sont en nombre insuffisant et dans un état désastreux. Le mauvais état de l'infrastructure, en particulier des transports, est un des éléments qui contribuent à limiter les échanges commerciaux intrarégionaux en Afrique. Ceci est particulièrement vrai pour les PMA sans littoral, car l'absence d'accès aux ports maritimes et l'inadéquation des infrastructures imposent des contraintes supplémentaires qui pèsent sur l'ensemble des initiatives en faveur du développement.

26. Les échanges, les flux d'investissement et le financement du commerce Sud-Sud sont aussi devenus d'importantes sources de financement du développement dans les PMA, notamment pour développer les infrastructures qui font si cruellement défaut dans plusieurs d'entre eux. Les échanges commerciaux et les investissements Sud-Sud progressent, mais il demeure nécessaire d'amplifier cette contribution au développement des pays africains les moins avancés et d'en tirer davantage parti.

Peu de progrès en matière de reclassement

27. Dans l'ensemble, les progrès que les pays africains les moins avancés ont accomplis en vue de changer de catégorie ont été décevants. Seul l'un d'eux a été radié de la liste des PMA depuis l'adoption du Programme d'action en 2001. Il a été recommandé d'en reclasser un autre, la Guinée équatoriale. Celle-ci et les autres PMA de la région Asie-Pacifique qui s'appêtent à sortir de la catégorie des PMA sont inquiets des conséquences possibles de leur reclassement et de l'interruption brutale des mesures internationales de soutien dont ils bénéficient, notamment en termes d'APD, d'accès aux marchés, de traitement spécial et différencié et de renforcement des capacités liées au commerce. Il faudrait prendre des mesures plus énergiques pour faciliter la transition et aider les pays à sortir sans heurts de la catégorie des PMA. À cet égard, les participants ont noté que le Gouvernement de la Guinée équatoriale avait demandé au Comité des politiques de développement de reporter sa radiation de la liste des PMA en 2020.

Nouvelles difficultés menaçant de faire échouer la réalisation du Programme d'action de Bruxelles et des objectifs du Millénaire pour le développement

28. Les participants ont noté que, quoique lents et inégaux, des progrès avaient été accomplis dans certains domaines de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Ces progrès ont été compromis par l'émergence de nouvelles difficultés, au nombre desquelles figurent la succession des crises alimentaire, énergétique et climatique ainsi que la crise financière et économique mondiale en cours. Celles-ci ont crûment mis au jour la vulnérabilité extrême des PMA face aux chocs extérieurs et risquent d'anéantir les progrès accomplis.

29. La flambée des prix des denrées alimentaires et leur volatilité compromettent la sécurité alimentaire, ce qui est particulièrement grave pour les pays africains les moins avancés, puisque la plupart sont des importateurs nets. Avec la hausse des

prix des denrées alimentaires et la détérioration de la balance des paiements, ils ont des difficultés à régler la note de leurs importations alimentaires et voient le nombre de victimes de l'insécurité alimentaire augmenter. Ceci est aggravé par la crise financière et économique mondiale. L'absence de volant budgétaire et de mécanismes institutionnels permettant d'atténuer les conséquences de la crise pourrait condamner les pays africains les moins avancés à s'enfermer à terme dans la pauvreté.

30. Les changements climatiques placent les pays africains les moins avancés devant un défi supplémentaire qui exacerbe encore leur vulnérabilité, alors qu'ils sont nombreux à souffrir des sécheresses et des inondations, de l'imprévisibilité des phénomènes météorologiques et des catastrophes naturelles. Dans le même groupe, les petits États insulaires en développement, du fait de leur faible élévation au-dessus du niveau de la mer, sont plus fragiles face aux changements climatiques. Des mesures à court terme s'imposent donc aux niveaux national et international pour atténuer les effets négatifs de ces crises. Il sera en outre nécessaire d'adopter des mesures à long terme pour renforcer la capacité de résistance des PMA, réduire leur vulnérabilité et promouvoir une croissance et un développement soutenus des pays africains les moins avancés.

31. Les participants se sont dits préoccupés par le taux élevé de pauvreté et de chômage ainsi que par l'ampleur de la dégradation de l'environnement dans les pays africains les moins avancés. Ceux-ci ont des incidences systémiques sur l'économie mondiale. À cet égard, aider les pays africains les moins avancés à s'arracher à la pauvreté, à s'adapter aux changements climatiques et à s'acheminer sur la voie du développement durable constitue un impératif moral et éthique pour la communauté internationale.

III. Mobilisation d'un appui national, régional et international plus fort en faveur du développement des PMA

Renforcer la capacité de résistance des pays africains les moins avancés en développant les capacités de production

32. Si les pays africains les moins avancés ont enregistré une croissance plus forte ces 10 dernières années, la qualité et la viabilité de cette croissance demeure un problème de taille. Il faut une croissance favorable aux pauvres qui ait un impact plus marqué sur l'emploi et la pauvreté. Il importe en particulier de constituer une masse critique de capacités de production dans l'agriculture, les industries de transformation et les services en réduisant la vulnérabilité et en induisant une transformation structurelle. Ceci suppose une amélioration du capital humain, un renforcement de l'accumulation de capital dans les domaines où les pays africains les moins avancés présentent des avantages comparatifs inhérents et acquis, le transfert et la diffusion de technologie et une spécialisation dans de nouveaux secteurs dynamiques.

33. Un important volet de toute stratégie visant à renforcer les capacités de production réside dans la diversification et la mise à niveau technologique. On ne saurait progresser sur ce front sans développer l'infrastructure pour éliminer les

goulets d'étranglement de l'offre qui limitent la capacité des PMA à s'intégrer avantageusement dans l'économie mondiale.

34. La science et la technologie sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement et le fossé technologique qui sépare les pays africains les moins avancés et les autres pays entrave leur capacité de participer pleinement à l'économie mondiale et compromet gravement les efforts qu'ils mènent pour accroître leurs capacités de production, améliorer leur compétitivité, attirer des capitaux privés, générer des revenus, créer des emplois, réduire la pauvreté, instaurer une croissance économique soutenue et assurer un développement durable.

35. Les participants ont vivement engagé la communauté internationale à promouvoir et faciliter l'accès des pays en développement aux technologies, notamment celles qui ménagent l'environnement, et aux savoir-faire correspondants, ainsi que la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies et ont appelé à accroître l'assistance technique et financière fournie aux pays africains les moins avancés pour renforcer leur capacité nationale d'innovation, notamment dans le cadre de la recherche et du développement.

36. Les entreprises jouent un rôle important dans l'adaptation des innovations et des apprentissages technologiques. Toutefois, le développement du secteur privé reste rudimentaire dans les pays africains les moins avancés, où de nombreuses entreprises opèrent dans le secteur informel. La politique des pouvoirs publics dans ces pays devrait avoir pour axe principal d'encourager les entreprises à passer du secteur informel au secteur formel, ainsi qu'à se développer et à diversifier leurs activités et les aider à moderniser leurs pratiques commerciales.

37. Il faudrait tirer parti du potentiel de la coopération Sud-Sud pour faciliter le processus de rattrapage technologique. Le développement des secteurs revêtant une importance stratégique pour les PMA devrait occuper une place centrale dans les politiques axées sur les capacités de production.

Développer l'infrastructure

38. Il faudra non seulement assurer l'entretien de l'infrastructure existante, mais aussi réaliser d'importants investissements pour la développer. Il faut mener en parallèle d'autres réformes institutionnelles des secteurs des infrastructures, notamment en améliorant la gouvernance et la réglementation.

39. Il faut des approvisionnements en énergie abordables, fiables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement pour promouvoir la croissance et le développement durable. Les participants ont donc engagé la communauté internationale à aider les pays les moins avancés à renforcer leur secteur de l'énergie en leur fournissant une aide financière et technique et en facilitant les investissements publics et privés dans l'utilisation durable des ressources énergétiques traditionnelles, dans la mise au point de technologies à base de combustibles fossiles plus performantes, plus efficaces et plus propres, et dans l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables, telles que les énergies solaires photovoltaïque et héliothermique, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydroélectrique et le biogaz.

40. Il faut que les pays africains les moins avancés et leurs partenaires de développement investissent davantage dans le secteur énergétique pour construire

des installations évolutives de production et de transmission. Compte tenu des incidences des changements climatiques sur les PMA, il convient de prêter une attention particulière aux énergies non polluantes, en particulier l'hydroélectricité et l'énergie solaire. Les partenaires de développement devraient fournir un appui financier et technique au développement des infrastructures régionales telles que les couloirs de transport routier et les groupements énergétiques. Conformément au Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral, les participants ont appelé à renforcer de la coordination régionale et infrarégionale en développant les couloirs de transit des échanges commerciaux. Ceci est essentiel pour intensifier la coopération régionale et améliorer l'accès aux ports maritimes des pays africains les moins avancés sans littoral.

Financer le développement

Mobiliser davantage de ressources nationales pour financer un développement autonome

41. Il est essentiel de mobiliser des ressources financières pour que les PMA instaurent un développement durable et fassent reculer la pauvreté. Il faut remédier au manque cruel de fonds des pays africains les moins avancés si l'on veut que ceux-ci aient réellement une chance d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

42. Des mesures s'imposent pour que cet engagement crucial soit honoré au cours des 10 prochaines années. À de multiples égards, la réussite de cette entreprise sera une épreuve décisive pour le partenariat pour le développement au cours des 10 prochaines années du développement des PMA.

43. Comme indiqué dans le Consensus de Monterrey et réaffirmé dans le document final de la Conférence de Doha sur le financement du développement, la mobilisation des ressources nationales constitue le fondement d'un développement autonome. Il est essentiel de mettre en place des conditions favorables pour mobiliser des ressources financières adéquates en faveur du développement. Les pays africains les moins avancés doivent redoubler d'efforts pour mieux mobiliser les ressources nationales et, à cet effet, approfondir le développement du secteur financier et élargir l'accès des pauvres aux services financiers en promouvant les institutions de microfinancement.

44. Compte tenu des limites du développement du secteur financier dans les PMA, les banques commerciales continueront de jouer un rôle de plus en plus important dans la mobilisation de l'épargne. Pour mobiliser des ressources afin de renforcer les capacités de production, les PMA doivent revoir le rôle des fonds spéciaux destinés à promouvoir les secteurs stratégiques spécifiques qu'ils jugent importants. Il faudrait encourager l'intervention d'institutions financières sectorielles spécifiques telles que les banques agricoles de développement, les banques industrielles de développement, les banques d'import-export et d'autres.

45. Compte tenu de la modicité de l'épargne nationale dans les PMA, le développement des pays africains les moins avancés est fortement tributaire de financements extérieurs. L'appui international – APD, investissement étranger direct, allègement de la dette et assistance financière et technique ciblée – devra être renforcé au cours des 10 prochaines années.

Améliorer l'impact de l'APD sur le développement

46. Pour que les PMA se développent, il est indispensable que le montant de l'APD qui leur est octroyée soit nettement plus important, qu'il soit prévisible, et que celle-ci soit ciblée et leur soit accordée à des conditions de faveur au cours des 10 années à venir. Il est urgent que les partenaires de développement des PMA augmentent le montant de l'aide et en améliorent la qualité. Il faudrait que des dispositions soient prises pour que le montant de l'aide octroyée aux PMA soit conforme aux engagements internationaux. En respectant l'engagement pris en vue de réserver 0,15 à 0,2 % du revenu national brut à l'APD, on augmenterait largement l'enveloppe des ressources pouvant être consacrées au développement des PMA. Indépendamment de la réalisation d'objectifs proportionnels, il pourrait être plus efficace de définir des objectifs quantitatifs progressifs à partir d'une évaluation des besoins.

47. Il est en outre nécessaire de cibler l'APD sur des secteurs productifs qui ont un impact plus important sur le développement, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Une place particulière doit être faite au secteur agricole. Le développement devrait aider les pays africains les moins avancés à mettre en œuvre leurs stratégies agricoles nationales dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

48. Il faut également accroître l'APD pour financer le développement des infrastructures dans les pays africains les moins avancés. Pour répondre aux immenses besoins dans ce domaine, les pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devraient au moins doubler le montant de l'APD consacré aux infrastructures d'ici à 2011. Il est également nécessaire de mieux tirer parti de la contribution de nouveaux donateurs pour promouvoir le développement des pays africains les moins avancés.

49. Pour améliorer l'impact de l'aide sur le développement dans les pays bénéficiaires, les partenaires de développement devraient appliquer intégralement la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra. Ils devraient imposer moins de conditions, harmoniser l'aide avec les stratégies nationales de développement des PMA et améliorer la coordination de l'aide afin de réduire les dépenses d'administration. Il faut faire davantage pour délier l'assistance technique et l'aide alimentaire fournies aux PMA.

50. Compte tenu des conséquences disproportionnées de la crise financière et économique mondiale sur les pays africains les moins avancés, les participants ont demandé à ce que soit mis en place un programme de relance et de renforcement de la capacité de résistance des PMA pour les 10 prochaines années.

51. Les participants ont reconnu qu'il importait d'accroître le montant global des liquidités consacrées à aider les pays africains les moins avancés à faire face aux conséquences de la crise financière et économique mondiale. À cet égard, pour répondre à leurs besoins les plus urgents, une allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant de 100 milliards de dollars devrait également être mise à leur disposition sans intérêts.

Orienter les flux d'investissement étranger direct vers les pays africains les moins avancés

52. La réunion régionale préparatoire pour l'Afrique a souligné le rôle important que les investissements étrangers directs peuvent jouer pour promouvoir une croissance et un développement durables en diffusant la technologie et par l'effet qu'ils exercent en termes d'amélioration de l'efficacité et de la productivité.

53. Des mesures doivent être prises pour canaliser les investissements étrangers directs en faveur du développement des capacités de production et de la diversification. Le renforcement des actions nationales, bilatérales et multilatérales peut largement contribuer à éliminer les contraintes qui limitent l'attrait que les pays africains les moins avancés présentent pour les investissements étrangers. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux peuvent aider ces derniers à attirer les investissements étrangers directs en donnant l'assurance qu'ils compenseront le risque politique élevé auquel ils sont associés. Il faut en outre encourager les incitations aux investissements étrangers directs offertes par les pays à s'aligner sur les mesures prises par les PMA africains pour attirer ces investissements et les orienter vers les secteurs prioritaires.

54. Compte tenu de la concurrence accrue pour les investissements étrangers directs, les pays africains les moins avancés devraient continuer d'offrir des avantages plus intéressants pour ce type d'investissement en adoptant des mesures d'incitation fiscales et non fiscales. Les incitations fiscales devraient être proposées dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures. En attirant les investissements étrangers directs, les PMA devraient mettre en place des incitations à l'investissement qui soient à la fois ciblées et destinées à des secteurs particuliers à caractère prioritaire.

Optimiser l'impact des envois de fonds sur le développement

55. Les participants ont reconnu que les migrations et la diaspora pouvaient contribuer à promouvoir le développement économique, social et culturel de tous les pays concernés. Ils ont, à cet égard, salué les efforts actuellement déployés pour créer un observatoire international des envois de fonds des migrants des PMA et préconisé que soit mis en œuvre le programme pilote lancé pour tester la viabilité opérationnelle de cet observatoire afin d'en élargir la couverture à tous les PMA. Ils ont appelé les partenaires de développement à fournir un appui accru aux activités de l'Observatoire international.

56. Bien que les envois de fonds soient plus particulièrement destinés à la consommation, ils servent aussi de plus en plus à réaliser des investissements dans certains PMA, notamment pour financer les petites et moyennes entreprises. Il faut cependant optimiser l'impact de ces envois de fonds sur le développement, par exemple en les canalisant dans les filières officielles, notamment dans le système financier, et en autorisant l'ouverture de comptes en devises étrangères.

57. Compte tenu de l'importance et du potentiel croissants des exportations de services en provenance des PMA, il convient de mettre pleinement en œuvre les modalités de traitement spécial pour les PMA prévues dans le cadre des négociations menées à l'OMC sur le commerce des services. À cet égard, la priorité devrait être accordée aux méthodes et modes de fourniture prévus au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Assurer la viabilité de la dette

58. Les PMA ont toujours besoin d'un allègement durable et global de la dette. Il faut faire davantage pour veiller à ce que les récents progrès accomplis grâce à la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ou de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ne soient remis en cause. La communauté internationale doit donc s'efforcer de trouver une solution au problème de la dette des pays sortant d'un conflit – qui sont essentiellement des PMA – pour les aider à atteindre plus rapidement le point d'achèvement. Par ailleurs, les fonds consacrés à l'allègement de la dette devraient venir s'ajouter au financement du développement.

59. De même, il est essentiel de veiller à la pleine participation de tous les créanciers internationaux à l'Initiative PPTE si l'on veut résoudre le problème de l'endettement des PMA. Cela est particulièrement important car les créanciers des pays africains les moins avancés sont de plus en plus nombreux. Il y a par ailleurs lieu d'envisager l'adoption d'un moratoire sur la dette des pays africains les moins avancés pour leur permettre de faire face à la crise financière et économique mondiale actuelle.

Mobiliser des ressources supplémentaires en faisant appel à des sources novatrices de financement

60. Soulignant l'importance croissante des nouvelles sources non traditionnelles de financement du développement pour les pays africains les moins avancés, les participants ont estimé qu'il fallait y faire davantage appel dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs productifs. Il a notamment été proposé de prélever des taxes sur les billets d'avion, les transactions en devises étrangères et le commerce d'unités de réduction des émissions. Les participants ont invité les pays africains les moins avancés à se joindre au groupe pilote de promotion des nouvelles sources novatrices de financement et à y participer comme les y engageait la Déclaration de Conakry de novembre 2008. Ils ont aussi instamment recommandé aux autres pays développés et en développement d'appuyer les travaux de ce groupe.

Mettre les avantages du commerce au service du développement des PMA

61. Il faut faire plus pour promouvoir la diversification et la production de biens et services à haute valeur ajoutée afin que les échanges commerciaux puissent jouer leur rôle dans le développement des PMA. Il faut aussi prendre des mesures pour s'attaquer aux problèmes liés aux produits de base, notamment en constituant des stocks de sécurité et en adoptant d'autres mesures pour préserver les capacités de production des PMA des effets néfastes de la volatilité des marchés mondiaux. Il faudrait par ailleurs prendre des mesures pour s'attaquer à certains des facteurs qui ont contribué à aggraver la volatilité des prix des produits alimentaires et des produits de base, tels que l'utilisation de produits de base pour produire des biocarburants et la spéculation abusive.

62. Les PMA africains ont bâti une industrie touristique solide ces dernières années, mais doivent faire face à la concurrence de plus en plus vive d'autres pays en développement. Pour demeurer compétitifs sur ce marché, ils leur faut améliorer la qualité de leurs produits et services touristiques – hébergement, restauration, sécurité, etc. L'application intégrale des modalités de traitement spécial des PMA

dans le cadre des négociations de l'OMC sur le commerce des services pourrait grandement contribuer à accroître les exportations de services dans les PMA. On pourrait aussi faire beaucoup pour réduire autant que possible l'impact de la récession mondiale sur le secteur du tourisme dans les pays africains les moins avancés en promouvant le tourisme à l'échelle nationale et régionale.

63. Il faut renforcer l'appui fourni aux PMA pour les aider à accroître leur part dans le commerce mondial en autorisant les produits présentant un intérêt particulier pour eux à bénéficier d'un accès adéquat et prévisible au marché. L'application intégrale, par les pays développés et les pays en développement à même de le faire, de la décision de la Conférence ministérielle de l'OMC de Hong Kong relative à l'accès au marché en franchise de droits et de quotas, pourrait faire beaucoup pour permettre aux PMA de s'intégrer avantageusement dans l'économie mondiale. Les barrières non tarifaires continuant d'entraver les efforts que les PMA déploient pour accroître leur part dans les échanges, il faudrait trouver une solution à ce problème dans le cadre du Cycle de négociations de Doha en cours sur le développement.

64. Il faut simplifier les règles d'origine pour les rendre plus transparentes. Autoriser un cumul régional ou Sud-Sud permettrait aux pays les moins avancés de tirer le maximum d'avantages des régimes commerciaux préférentiels.

65. Les barrières non tarifaires constituent un obstacle de taille à l'entrée des produits des PMA sur les marchés. Il faut les aider à mettre en place des infrastructures normatives pour participer aux marchés mondiaux en mettant leurs exportations actuelles et potentielles en conformité avec les multiples normes en vigueur.

66. Le soutien interne fourni dans les pays développés limite la capacité des petits exploitants agricoles des pays en développement, en particulier parmi les moins avancés, à être compétitifs sur les marchés mondiaux. Il faut donc adopter des mesures spéciales compatibles avec les règles de l'OMC, qui ne faussent pas les échanges, pour soutenir les petits exploitants des PMA en leur permettant d'améliorer leur productivité et de se battre davantage à égalité contre la concurrence sur les marchés mondiaux. Il est urgent et important que le Cycle de négociations de Doha sur le développement aboutisse à une conclusion complète et équilibrée pour que le développement des pays africains les moins avancés puisse pleinement bénéficier des avantages du commerce. Il faut aussi faciliter l'admission de ces pays à l'OMC.

67. Les pays africains les moins avancés ont en outre besoin, et ce de façon d'autant plus urgente qu'ils subissent les conséquences de la crise financière et économique mondiale, d'une assistance financière et technique accrue dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Il faudrait augmenter les ressources allouées à cette initiative, notamment au Cadre intégré renforcé, et les harmoniser avec les stratégies nationales de développement des différents pays. Compte tenu de la nécessité de favoriser le développement des capacités de production, les partenaires de développement devraient également accroître leur assistance financière et technique pour appuyer les efforts consentis par les pays africains les moins avancés afin de diversifier leurs économies et leur développement industriel, et renforcer la capacité de ces pays à honorer leurs obligations, notamment en ce qui concerne les barrières techniques au commerce.

Orienter les politiques macroéconomiques vers la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté

68. Compte tenu de l'importance de la politique macroéconomique pour la croissance, la réduction de la pauvreté et le développement, les pays africains les moins avancés doivent conserver des bases macroéconomiques solides alliant marge de décision et politiques novatrices. Outre la stabilisation à court terme, les politiques macroéconomiques devraient promouvoir un développement durable, la mobilisation de ressources destinées à financer le développement des capacités de production et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale dans les PMA. Il convient donc d'introduire une plus grande souplesse dans l'application des politiques macroéconomiques pour permettre aux PMA de mettre en œuvre des politiques anticycliques qui favorisent le développement de leurs capacités de production et facilitent le financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est d'autant plus urgent d'agir en ce sens compte tenu de la récession économique actuelle, alors que les PMA doivent atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale sur leurs économies.

69. Il faut mettre en œuvre des politiques macroéconomiques qui stimulent la croissance et fassent reculer la pauvreté. La politique budgétaire doit avoir pour objectif d'accroître l'investissement public dans les secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation, et dans l'infrastructure, et de préserver les crédits que les pouvoirs publics allouent à des programmes en faveur des pauvres. Les dépenses publiques des PMA doivent aussi donner la priorité aux soins de santé primaire et à l'accès de tous aux services essentiels. Il faudrait donc que les pays africains les moins avancés prennent des mesures pour mieux maîtriser leurs politiques de développement en intégrant des plans d'action dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté ou dans leurs plans nationaux de développement. Les partenaires de développement et les institutions financières multilatérales devraient pour leur part imposer moins de conditions aux PMA africains dans leurs programmes de prêt.

Privilégier le développement agricole et la sécurité alimentaire

70. Compte tenu de l'importance capitale que l'agriculture revêt dans les pays africains les moins avancés – puisque c'est d'elle dont dépendent la sécurité alimentaire, les recettes en devises, le développement rural et la création d'emplois – et des graves difficultés que celle-ci connaît actuellement, il est nécessaire que les politiques nationales et internationales de développement redonnent la priorité au développement agricole. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constitue un cadre utile pour renforcer et coordonner l'appui à l'agriculture dans les PMA africains. Ces derniers devraient continuer de s'efforcer à consacrer 10 % de leur budget au développement agricole, comme le préconisait la Déclaration de Maputo. Les partenaires de développement devraient adapter l'appui qu'ils fournissent à l'agriculture dans les pays africains les moins avancés aux priorités du NEPAD énoncées dans le Programme intégré.

71. Les partenaires de développement devraient également augmenter le montant des fonds consacrés au secteur agricole pour que les pays africains les moins avancés puissent développer leur agriculture et leur production alimentaire en investissant davantage dans l'agriculture, l'agroalimentaire et le développement

rural. L'initiative que le Sommet du G-8 a adoptée à L'Aquila en vue de mobiliser 20 milliards de dollars pour le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les pays les plus pauvres vient à point nommé et devrait être intégralement mise en œuvre. Un appui spécial devrait être accordé aux petits exploitants agricoles des pays africains les moins avancés pour qu'ils puissent avoir accès à des semences adaptées aux conditions locales, à des engrais, à des aliments pour le bétail et à d'autres intrants afin d'accroître leur production.

72. Il faudra investir davantage dans les sciences et les techniques au service de l'alimentation et de l'agriculture. Un appui international accru devrait être apporté à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'application, au transfert et à la diffusion de techniques améliorées et de nouvelles méthodes d'action. Il faut que les pays africains les moins avancés définissent un équilibre clair dans la réglementation et les politiques relatives à la production et au commerce de biocarburants pour préserver la sécurité alimentaire. Il faudrait qu'ils lancent une révolution verte africaine, en collaboration avec leurs partenaires de développement, dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique pour accroître sensiblement les rendements agricoles et faire reculer la faim. Saluant l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, financée par la Fondation Bill et Melinda Gates, les participants ont estimé qu'elle devrait bénéficier de l'appui d'autres partenaires de développement, ainsi que des centres internationaux de recherche agricole. Il est également nécessaire d'appuyer le développement des infrastructures agricoles telles que les systèmes d'irrigation et d'entreposage et les installations de traitement.

73. Compte tenu de l'impact de la crise alimentaire sur la sécurité alimentaire des pays africains les moins avancés, il faut que la communauté internationale augmente le montant de l'aide alimentaire d'urgence qui leur est destinée. Les pays africains les moins avancés devraient quant à eux adopter des mesures pour éviter que l'offre alimentaire ne soit compromise par des chocs extérieurs. Il est donc indispensable qu'ils se dotent de stocks régulateurs de produits alimentaires essentiels en quantités suffisantes.

74. Comme il n'est guère probable que le secteur bancaire finance des activités agricoles, les PMA devraient envisager de canaliser les ressources destinées au développement de l'agriculture en constituant des fonds spéciaux ou des banques de développement agricole qui pourraient également bénéficier de l'appui de leurs partenaires de développement et de fonds philanthropiques.

75. On peut s'attendre à ce que les changements climatiques, qui constituent une grave menace pour la sécurité alimentaire et le secteur agricole, aient des effets néfastes sur les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables. Y faire face suppose que l'on prévoie des mesures pour en atténuer les effets et que l'on s'engage résolument à promouvoir l'adaptation de l'agriculture, notamment en préservant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et en en faisant un usage raisonné.

Faire face au défi posé par les changements climatiques

76. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement frappent de plein fouet les pays africains les moins avancés et font peser de graves menaces sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Parce qu'ils ont

une marge de manœuvre limitée et sont peu développés, les PMA sont les premières victimes des changements climatiques, alors que ce sont eux qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre.

77. Pour avoir une action efficace, les PMA devraient intégrer les changements climatiques dans leurs cadres et plans nationaux de développement et promouvoir des politiques respectueuses de l'environnement s'inscrivant dans la perspective d'un développement durable.

78. Les pays développés devraient aider les PMA à s'adapter aux changements climatiques en leur fournissant des ressources suffisantes, prévisibles et durables pour réduire leur vulnérabilité et leur permettre de renforcer leur capacité de résistance.

79. Ces mesures doivent être complétées par le transfert et la diffusion de technologies abordables et respectueuses de l'environnement et par le renforcement des capacités des PMA à mettre en œuvre leurs programmes d'adaptation. Les partenaires de développement doivent offrir une nouvelle donne écologique aux PMA pour y promouvoir des modes de production et de consommation non polluants ainsi que la mobilisation de capacités de production respectueuses de l'environnement et sans effet nuisible sur le climat dans l'industrie manufacturière, l'agriculture et les services.

80. Les pays africains les moins avancés se sont donc félicités que le Secrétaire général de l'ONU ait constitué cette année un groupe spécial d'experts de haut niveau sur les changements climatiques afin de mobiliser les ressources que les partenaires de développement avaient promises à la Conférence de Copenhague pour aider les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer l'impact.

Lutter contre la sécheresse, la désertification et la dégradation des sols

81. La désertification et la dégradation des sols posent un grave problème aux pays d'Afrique les moins avancés; elles ont des effets préjudiciables sur les activités agricoles, le développement rural et urbain, l'utilisation des sols, les ressources hydriques et les actions engagées pour éradiquer la pauvreté et la faim, promouvoir la santé et améliorer les conditions de vie dans les déserts et dans les zones adjacentes.

82. Si l'on veut inverser la dégradation des sols et remédier à ses conséquences, il est essentiel d'acquérir, de transférer et de mettre au point des techniques modernes, de renforcer les capacités et de promouvoir les savoirs traditionnels pour améliorer les politiques de gestion des terres et de l'eau. L'amélioration de l'utilisation des sols et de l'eau peut avoir des effets positifs sur la productivité des sols et la capacité de résistance des systèmes d'exploitation.

83. La communauté internationale devrait s'intéresser de bien plus près à la désertification et à la dégradation des sols dans les pays africains les moins avancés. Il faut notamment appuyer la création et le développement de centres d'information spécialisés dans la surveillance de la désertification et dans la lutte contre ce phénomène et fournir une aide pour faciliter la prise en compte des stratégies de lutte contre la désertification et des priorités en la matière dans les politiques

nationales de développement durable des pays d'Afrique. Les bailleurs de fonds et les banques de développement doivent investir davantage et il faut intensifier la coopération entre les organismes des Nations Unies et les conventions de Rio pour promouvoir une gestion durable des sols et de l'eau.

84. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui est l'un des instruments de l'éradication de la pauvreté, réaffirme la volonté d'éradiquer la misère, de promouvoir un développement durable et d'améliorer les moyens de subsistance des victimes de la sécheresse et de la désertification. Les participants ont demandé à ce que d'importantes ressources supplémentaires soient consacrées au domaine d'intervention concernant la dégradation des sols pendant le cinquième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Gérer les catastrophes et atténuer les risques

85. Les participants ont exprimé leur soutien et leur solidarité avec Haïti à la suite du séisme qui a dévasté le pays, détruisant son infrastructure et faisant des milliers de morts parmi sa population.

86. Ils ont exprimé leurs profondes préoccupations face à la multiplication, à l'ampleur et à l'aggravation ces dernières années des conséquences des catastrophes naturelles, qui ont fait d'innombrables victimes et ont eu des répercussions sociales, économiques et écologiques graves et durables sur les sociétés vulnérables des pays africains les moins avancés, y entravant ainsi l'instauration d'un développement durable.

87. Les participants ont également reconnu qu'il était urgent de développer encore et de mettre à profit les connaissances scientifiques et techniques pour accroître la résistance aux catastrophes naturelles et souligné que les pays africains les moins avancés devaient avoir accès à des technologies de pointe écologiquement et économiquement rationnelles et faciles à utiliser pour pouvoir adopter des stratégies plus globales de réduction des risques de catastrophe et renforcer de manière efficace et rationnelle leur capacité de gestion de ces risques, en particulier en renforçant les systèmes d'alerte précoce.

Améliorer la gouvernance et promouvoir la paix et la sécurité

88. Les pays africains les moins avancés ont fait des progrès considérables, notamment pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, la transparence, la responsabilisation, la lutte contre la corruption et les autres mécanismes juridiques et institutionnels, et pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles et les réformes macroéconomiques.

89. Des progrès louables ont été effectués dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier dans l'exécution de l'évaluation dans certains pays, ainsi que dans l'application des programmes d'action nationaux issus de ces évaluations. Les États africains qui ne l'ont pas encore fait sont instamment invités à envisager d'adhérer au Mécanisme dès que possible et, partant, à le renforcer pour qu'il fonctionne efficacement.

90. Les participants ont également pris note des actions engagées par les PMA pour améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans le secteur industriel en participant à des mécanismes internationaux facultatifs tels que l'Initiative de transparence des industries extractives et les invitent instamment à promouvoir la transparence et le respect du principe de responsabilité dans le secteur industriel.

91. Les participants ont en outre souligné qu'il importait de promouvoir et d'améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans les secteurs public et privé pour que les PMA puissent maximiser les avantages qu'ils tirent des industries extractives en tenant compte, le cas échéant, de la mise en œuvre des initiatives pertinentes dans lesdites industries.

92. Le renforcement de l'état de droit, le respect des droits de propriété et la lutte contre la corruption sont tous indispensables pour améliorer la gouvernance. Au lendemain de la crise économique et financière mondiale, s'attaquer aux problèmes structurels des PMA exigerait que soient rééquilibrés les rôles de l'État et du marché. Aussi, les participants ont-ils appelé à une plus grande implication de l'État dans le développement des pays africains les moins avancés.

93. Bien que certains progrès aient été enregistrés dans l'amélioration de la gouvernance des principales institutions multilatérales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), les pays africains les moins avancés n'y sont toujours guère représentés ni entendus. Les participants ont exhorté les partenaires de développement à élargir et renforcer la participation des PMA à la prise des décisions et à l'établissement des normes régissant l'économie internationale. Ils ont appelé la communauté internationale à prendre des mesures pragmatiques et novatrices pour permettre à ces pays de participer plus efficacement aux processus internationaux de concertation et de prise de décisions.

94. La paix et la sécurité sont une condition sine qua non de la croissance et du développement durable. Il faut redoubler d'efforts en vue d'instaurer la paix et un développement durable dans les PMA. L'appui de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies, est indispensable pour renforcer les actions nationales, sous-régionales et continentales visant à consolider la paix, notamment les capacités de médiation, de résolution et de gestion des conflits et de consolidation après un conflit. Un appui spécial devrait être apporté aux pays sortant d'un conflit pour faciliter leur transition vers le développement. La Commission de consolidation de la paix, qui est devenue un élément important de l'architecture institutionnelle mondiale dans les domaines de la paix et du développement, devrait être renforcée pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

IV. Motion de remerciement

95. Les participants ont exprimé leur reconnaissance au peuple et au Gouvernement éthiopiens pour l'aimable accueil qui leur a été réservé. Ils ont par ailleurs exprimé leur gratitude à la CEA, au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et au PNUD, pour leur excellent travail de préparation de la réunion et pour leur généreuse contribution au succès de celle-ci. Ils ont enfin adressé leurs sincères remerciements à la Turquie pour le rôle décisif qu'elle a joué dans l'organisation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Annexe**Liste des participants****Pays**

Bénin
Burkina Faso
Burundi
Comores
Djibouti
Espagne
Éthiopie
Gabon
Gambie
Guinée
Guinée équatoriale
Îles Salomon
Inde
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Mozambique
Népal
Niger
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Sénégal
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Togo
Turquie
Zambie

Organismes des Nations Unies et autres organisations

Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine
Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en
développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
Centre du commerce international
Commission économique pour l'Afrique

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Fonds commun pour les produits de base
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
Fonds des Nations Unies pour la population
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
LDC Watch
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation météorologique mondiale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce
Programme alimentaire mondial
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
Programme des Nations Unies pour le développement
Union internationale des télécommunications
